

bpost

PB-PP | B-92730  
BELGIE(N)-BELGIQUE

# Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl  
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - N° 147 - 3<sup>e</sup> trimestre 2015 - P 202 391

## Editorial

Du 26 au 30 mai, l'Institut International du Droit Humanitaire (IIDH) organisait, en son siège à San Remo, une formation-pilote à l'attention de juristes, de professeurs d'université, de doctorants en droit et de représentants du monde associatif tunisiens et marocains.

La Tunisie et le Maroc sont aujourd'hui plus que jamais deux pays de « transit » ou de destination pour un nombre croissant de demandeurs d'asile africains ou originaires du Moyen-Orient. Or, aucun de ces

deux pays n'a, à ce jour, de législation nationale sur l'asile, même si au Maroc, une législation est en cours d'élaboration. C'est donc toujours le HCR qui détermine le besoin de protection. Ces états n'ont pas non plus mis en place de véritable dispositif législatif concernant les droits et devoirs des réfugiés reconnus par le HCR.

*L'IIDH est une organisation indépendante fondée en 1970 dont la mission est de promouvoir la compréhension et l'application du Droit International Humanitaire, des Droits de l'Homme, du système de Justice criminelle internationale et du Droit des Réfugiés. Les cours de Droit international des réfugiés, des migrations, de la protection des personnes déplacées internes sont dispensés, entre autres, en étroite collaboration avec le HCR.*

L'objectif de cette formation-pilote intensive était de sensibiliser et de former des professionnels du monde académique, du monde « judiciaire » et du monde associatif de ces deux pays, au droit des réfugiés. Vingt-huit personnes y ont participé.

C'est dans ce cadre qu'un des organisateurs, ancien représentant du HCR, a invité Danielle Bouchat, assistante sociale à l'« Aide aux Personnes Déplacées », à intervenir en tant que formatrice, d'une part sur l'écoute et la communication interculturelle dans le cadre d'entretiens avec des demandeurs d'asile et d'autre part, sur sa pratique en termes de recherche de preuves afin d'aider les demandeurs d'asile à répondre aux exigences des autorités. Danielle eut à cœur de partager ses expériences de terrain en apportant des éléments concrets et vécus. Belle expérience et belle reconnaissance pour l'« Aide aux Personnes Déplacées » !

Notre article principal nous donne également l'occasion de mettre en lumière l'esprit d'innovation, de remise en question de la petite équipe pédagogique qui élabore nos cours de français et les activités qui les prolongent. Espérons simplement qu'à terme ce savoir-faire sera lui aussi reconnu par les comités d'évaluation des fonds européens concernés par cette matière.

**Patrick Verhoost**

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

**BE41-0000-0756-7010**

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY

FSE



UNION EUROPEENNE



Wallonie

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA WALLONIE  
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

# Des « tables de conversation » aux « ateliers citoyens »...

Nous vous avons déjà parlé des « tables de conversation » que nous proposons dans le cadre de nos cours de français. En 2009, voulant répondre à la demande d'apprenants qui souhaitaient pratiquer davantage le français, nous avons dit « *D'accord mais alors ne parlons pas de la pluie et du beau temps !* ». Avant que le besoin de recréer de la cohésion ne fasse la une des médias, nous avons senti la nécessité d'aborder avec nos apprenants toute une série de sujets qui présentent un enjeu de cohésion sociale. Peu outillés en dynamique de groupe mais forts de notre expérience avec le public migrant, nous avons cherché à débattre avec nos apprenants de sujets de société délicats tels que le pluralisme religieux en Belgique, la légalisation de l'avortement, le système de sécurité sociale belge, les différentes conceptions de la famille, la violence urbaine, les croyances populaires en Belgique, etc.

Des questions se sont très vite imposées à nous : quelles méthodes privilégier pour créer une véritable dynamique de groupe ? Comment gérer les prises de position ? Comment favoriser l'enrichissement interculturel et surtout, comment sensibiliser les participants à leur nouvel environnement social et culturel sans pour autant leur donner l'impression de vouloir imposer nos conceptions ?

Manifestement, le questionnement travaillé en interne a rencontré une préoccupation de la Région Wallonne car, grâce à des fonds européens, la Région a chargé le DISCRI (Dispositif de Concertation et d'Appui aux Centres Régionaux d'Intégration) de concevoir un programme de formation citoyenne à destination des primo-arrivants et de former les professionnels de terrain à l'utilisation de l'outil. Tous nos formateurs ont suivi la formation l'an dernier.

Ainsi, au fil du temps et des décisions politiques, nos « tables de conversation », animées au départ avec beaucoup d'intuition, se sont enrichies de concepts qui relèvent de la méthodologie interculturelle. Nous ne parlons plus de « tables de conversation » mais d'« ateliers citoyens ».

## Poser les bases pour une communication interculturelle...

La méthodologie interculturelle prônée par le DISCRI questionne tout d'abord les notions de culture, d'identité, de décentration et de choc culturel. Elle suggère de poser d'abord les bases qui permettront une discussion bienveillante et dépourvue de jugement normatif. En effet, lorsque dans un groupe constitué de personnes d'origines diverses, on compare les manières de penser, de sentir

et d'agir de chacun, le risque est grand d'aller à l'affrontement des idées et valeurs. Pour pouvoir adopter, même temporairement, le point de vue de l'autre, il faut d'abord être au clair avec ses propres cadres de référence.

## Faire connaissance...

Concrètement, par des petites activités ludiques, nous créons un climat de confiance qui nous permet de demander aux participants d'expliquer à l'ensemble du groupe l'origine de leur prénom, l'histoire qui l'accompagne. Ou encore d'apporter un objet personnel et d'expliquer les raisons qui les ont menés à le choisir ainsi que, le cas échéant, celles pour lesquelles ils ont hésité à partager son histoire avec le groupe. Les langues se délient facilement et nous nous trouvons vite plongés dans l'univers familial et culturel des uns et des autres.

## L'identité est unique ; les groupes d'appartenance qui la composent sont multiples.

Lorsque le groupe est soudé et que les participants se sentent en sécurité, nous questionnons avec eux le rapport identité/culture. La « molécule d'identité » est un outil assez pertinent qui permet de réfléchir aux liens existant entre notre identité individuelle et les collectivités culturelles auxquelles on se sent appartenir. Les participants sont invités à identifier cinq groupes d'appartenance, à expliquer quelle importance ils ont à leurs yeux et en quoi ils adhèrent ou non aux expressions de ces groupes d'appartenance qui, soit dit en passant, peuvent être de tout type : culturel, ethnique, religieux, professionnel, lié au genre, à l'orientation sexuelle, etc. Si certains adhèrent sans recul aux valeurs et pratiques des groupes auxquels ils s'identifient, d'autres expliquent avoir des relations plus complexes avec ces groupes d'appartenance. Un exercice qui incite les plus dogmatiques d'entre eux à s'interroger sur la nature de leurs attachements.

## Le vivre-ensemble.

Nous débattons également du rapport entre « particularisme » et « universalisme » car dans une société où coexistent de multiples communautés d'origine ethnique, linguistique, religieuse, le risque est grand de penser que l'autre n'est pas mon semblable. Or, si certains aspects de notre identité culturelle, professionnelle, religieuse, etc. nous différencient, d'autres nous rapprochent et il est important d'en prendre conscience.

Cela dit, vivre dans une société multiculturelle suppose que l'on se confronte à d'autres cultures, d'autres manières d'agir, de parler, de poser la voix, de regarder

et de sentir, de recevoir et de donner... Avez-vous déjà été confrontés à une situation tellement différente de ce que vous connaissez qu'elle vous semble presque surréaliste ? En rédigeant ces lignes, me vient à l'esprit une situation vécue récemment. Mon compagnon, d'origine congolaise, rencontre en rue des amies de sa mère qui venaient la visiter. Ma belle-mère se trouvant chez nous à ce moment-là, il ramène ses copines à la maison. Rien d'extraordinaire pour des Congolais mais cette visite impromptue m'oblige, comme il est coutume dans certaines familles congolaises, à me mettre aux fourneaux. De leur côté, elles parlent, mangent (pas à table, comme je l'aurais fait chez elles), rient puis après quelques heures partent en disant « *Maman, merci ! Nous reviendrons...* ».

Je suspecte pas mal d'entre vous de se dire « *Oh ben ça, c'est pas pour moi !* ». Dans votre culture d'origine, qui est aussi la mienne, on prévient avant d'arriver et quand on part, on remercie et on invite en retour. Et puis, ... je suis certes une maman depuis peu mais s'entendre appeler « *maman* » par des personnes qui ont vingt-cinq ans de plus que vous, cela peut déconcerter... Ces dames, pourtant, se sont montrées très prévenantes. Elles ont simplement utilisé leur code de politesse : elles ont été bien reçues et pour le signifier, elles me disent qu'elles reviendront. M'appeler « *maman* » souligne le respect qu'elles ont à mon égard. Le fait d'être au clair avec mes propres pratiques et d'avoir intégré un autre cadre culturel me permet aujourd'hui d'être capable d'interpréter ce genre de situation et de la vivre positivement. Songez que les migrants sont constamment confrontés à des chocs culturels de ce genre. S'ils ne sont pas dotés de compétences interculturelles ou s'ils sont incapables de les mobiliser, alors ils passeront leur vie à fuir le contact et développeront un rapport négatif à la société d'accueil.

### **L'ici et là-bas, l'avant et maintenant : discutons des représentations de la famille !**

Lorsque les bases qui permettent une véritable communication interculturelle sont bien installées, nous sommes fin prêts pour démarrer le cycle des allées et venues entre l'« *ici et là-bas* », l'« *avant et maintenant* ». L'exercice consiste à amener à la conscience les manières de sentir, de penser et d'agir. Des exemples seraient plus explicites :



« *Chez moi, en Tchétchénie, les jeunes gens ne s'embrassent pas en rue. C'est interdit. Mais en Belgique, j'ai remarqué que c'était accepté.* ». « *Avant dans mon pays, les gens ne divorçaient pas. Aujourd'hui, on voit qu'il y a de plus en plus des femmes seules avec enfants.* ». La réflexion collective qui s'ensuit permet également de comparer les représentations de chacun et de prendre conscience que les références exprimées autour d'une table sont très diverses. Entendre les autres exprimer leurs croyances et leurs appartenances bouscule nos certitudes.

Le formateur intervient à ce moment-là pour croiser le relevé de ce qui nous différencie et de ce qui nous rapproche aux informations objectives qu'il a rassemblées sur un sujet donné. Les participants peuvent alors dépasser les clichés et mieux comprendre la société dans laquelle ils vivent, s'y positionner et ainsi s'y inscrire.

### **Pour être concret...**

S'il y a bien un sujet qui nous touche tous et autour duquel circulent pas mal de fantasmes, c'est la famille. Tout en lisant ce qui suit, faites donc avec nos élèves l'exercice que nous leur demandons : questionnez les conceptions que vous avez de la famille, ce qui vous paraît acceptable ou non. Ainsi, vous percevrez mieux à quelles difficultés nous exposons nos élèves mais aussi à quelles difficultés nous, formateurs, nous nous confrontons quand nous traitons de questions qui touchent à des conceptions profondément ancrées en nous.

L'exercice montre que certains modèles familiaux sont la norme dans les pays d'origine comme en Belgique, notamment la famille nucléaire, la famille monoparentale et recomposée. La famille nucléaire reste dans l'imaginaire des personnes le modèle par excellence : « *Papa, maman et les enfants. Ça c'est bien !* » On s'aperçoit également que même dans les pays que l'on dit plus traditionnels, la famille n'est plus ce qu'elle était. Le nombre de divorces augmente, de nouvelles configurations familiales apparaissent... Certains modèles, toutefois, n'existent pas, notamment les familles issues d'un mariage homosexuel... Inévitablement, il y a toujours bien l'un ou l'autre participant pour s'insurger qu'une loi, en Belgique, autorise le mariage homosexuel. Peut-être n'êtes-vous, vous-même, pas au clair avec cette réalité. Le rôle du formateur, néanmoins, consiste à expliquer qu'à côté du modèle biparental et hétérosexuel, existent d'autres modèles familiaux reconnus par la société belge et que tel est le cadre...

Une question qui suscite également pas mal de crispations est celle des couples mixtes. Certains pensent que le métissage est une richesse ; d'autres affirment que la différence culturelle est source de conflits : « *C'est mieux de rester entre personnes de même culture. C'est plus facile et c'est mieux pour les enfants.* ». Des propos sans nuance qui heurtent nos oreilles. Nous devons néanmoins garder

à l'esprit que certains participants proviennent de régions du monde où l'on se tue pour des raisons ethniques. Il faut avancer pas à pas, sans concession, mais en acceptant l'idée qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

## Prenons de la hauteur...

Une chanson comme « Papaoutai » de Stromae, très rythmée et gaie en apparence, permet d'aborder la réalité telle qu'elle se vit en Belgique sans la magnifier. Le morceau met en lumière l'angoisse d'un petit garçon dont le papa est absent et reflète d'une certaine manière la vie des familles monoparentales qui sont de plus en plus nombreuses en Belgique.



Il s'agit à ce stade de sortir des impressions qui relèvent de la sphère affective pour, études sociologiques à l'appui, objectiver une réalité. On donne alors aux élèves les outils pour réaliser que la société dans laquelle ils viennent de se plonger n'a pas toujours présenté ce visage. Au 16<sup>ème</sup> siècle, on trouvait certes ici des familles nucléaires mais bien souvent, on vivait avec les grands-parents. En 1830, le Code Civil belge rend la femme mariée « incapable » et c'est le père qui dispose de la « puissance paternelle ». Jusqu'à la guerre de 40, le poids de la religion reste très important et le statut de la femme n'évolue guère. Ce n'est qu'au début des années 60 que le modèle patriarcal commence à se fragiliser. Nous expliquons que l'augmentation des séparations engendre une augmentation du nombre de familles monoparentales ou recomposées, que les naissances diminuent et que les mariages, moins nombreux que dans le passé, se concluent aussi plus tardivement.

Ce cheminement que propose la méthodologie interculturelle permet de comprendre qu'il n'y a pas une bonne manière de vivre mais différentes façons de concevoir la vie en famille. Et que, selon le contexte socioéconomique et démographique d'un pays ou d'une région, on retrouvera davantage tel ou tel modèle familial. Parler de la famille nous amène naturellement sur des terrains plus intimes et permet d'aborder la répartition des tâches au sein du couple, les relations parent-enfant, le mariage et ses coutumes, les conflits familiaux, l'impact de la modernité sur les familles etc.

En parlant de sujets qui relèvent de la sphère privée, les personnes interrogent les conceptions qu'elles ont amenées dans leur bagage et se construisent une représentation plus fine du monde dans lequel elles s'inscrivent, dans lequel elles sont, jour après jour, amenées à se positionner.

On le voit, la route est longue car il s'agit pour le formateur d'amener chacun à comprendre que notre identité est unique bien que composée de multiples appartenances, que la culture, loin d'être immuable, se construit et se reconstruit en permanence... Amin Maalouf, écrivain français d'origine libanaise, écrivait : « *Moitié français, donc, et moitié libanais ? Pas du tout ! L'identité ne se compartimente pas, elle ne se répartit ni par moitiés, ni par tiers, ni par plages cloisonnées. Je n'ai pas plusieurs identités, j'en ai une seule, faite de tous les éléments qui l'ont façonnée, selon un dosage particulier qui n'est jamais le même d'une personne à l'autre.* » A nous d'en trouver les proportions !

**Giusi Ferrante**

### Siège social :

Rue du Marché, 33  
4500 Huy  
Tèl : 085/21 34 81  
Fax : 085/23 01 47  
e-mail : aidepersdepl.huy@outlook.com  
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

### Numéros des comptes :

#### En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES  
**C.C.P. 000-0075670-10**  
(IBAN : BE41 0000 0756 7010  
BIC : BPOTBEB1)  
**FORTIS 240-0297091-81**  
(IBAN : BE36 2400 2970 9181  
BIC : GEBABEBB)

#### En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES  
Chemin Rouge de Fontaine  
59650 Villeneuve d'Ascq  
**C.C.P Paris17.563.64X**  
(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050  
BIC : PSSTFRPPPAR)  
**Crédit du nord-Lille 2906-113342-2**  
(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086  
BIC : NORDFRPP)

#### Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES  
**Compte C.C.E. Luxembourg :**  
**1000/1457/2**  
(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000  
BIC : BCEELULL)

#### En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :  
Camberwell Branch (206651)  
P.O. Box 270  
**LONDON SE 154 RD – A/C 50361976**  
(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76  
SWIFT BIC : BARCGB22)

**Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.**

**Editeur responsable :**  
**Patrick Verhoost**